



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Multirisque professionnelle

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats d'assurance Multirisque Professionnelle en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance) en notre possession, lors de son édition. Les caractéristiques des contrats d'assurance Multirisque Professionnelle présentées ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution. Les divers contrats d'assurance Multirisque Professionnelle du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment T, les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Les contrats d'assurance Multirisque Professionnelle présentés ici ont été évalués, notés et éventuellement distingués par nos experts. Ceux dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le **Label d'Excellence** de notre rédaction.

DOMMAGES AUX BIENS

(≈ 23,5 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque événement couvert. Les événements étudiés sont les suivants :

Dégâts des eaux

- Frais de recherche de fuites
- Engorgement ou refoulement des égouts
- Eaux de ruissellements/Inondations
- Dommages dus au gel
- Dommages dus à l'humidité ou à la condensation
- Infiltration à travers les façades, les balcons... entrée d'eau par les portes, les fenêtres
- Infiltration accidentelle par les joints d'étanchéité (pour-tour des sanitaires et joints de carrelages)
- Fuite d'eau provenant des extincteurs
- Surconsommation d'eau
- Fuites ou ruptures accidentelles des récipients et canalisations intérieures
- Fuites ou ruptures accidentelles des récipients et canalisations non enterrées
- Dégâts des eaux dont la responsabilité incombe à un tiers identifié
- Chéneaux, gouttières et descentes d'eaux pluviales
- Mesures de sauvetage

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Incendie et risques assimilés

- Dommages de fumée consécutifs
- Implosion et explosion
- Dommages matériels aux installations électriques incorporées au bâtiment
- Dommages causés par la fumée sans feu
- Dommages causés par le choc d'un véhicule terrestre identifié
- Dommages causés par le choc d'un véhicule terrestre non identifié
- Dommages causés par la chute directe de la foudre
- Dommages causés par la chute indirecte de la foudre
- Chute ou choc d'appareils de navigation ou d'engins spatiaux
- Manifestations, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Dommages causés par l'intervention des secours

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Événements climatiques (tempête, grêle, neige)

- Tempête ou choc d'un corps renversé ou projeté par le vent
- Dommages de mouille
- Poids de la neige ou de la glace accumulée sur les toitures
- Poids de la neige ou de la glace accumulée sur les arbres
- Grêle, accumulation de grêlons
- Avalanche
- Dommages dus au gel
- Inondations

Vol/Vandalisme

- Vol par introduction clandestine
- Vol suite à usage de fausses clés
- Frais pour récupération d'objets volés
- Vol par agression de la clientèle
- Vol dans un meuble fermé à clef ou en tiroir-caisse
- Biens exposés en vitrine
- Espèces, fonds et valeurs transportés hors des locaux
- Espèces, fonds et valeurs au domicile du porteur
- Coût de remplacement des serrures
- Vandalisme consécutif aux manifestations et mouvements populaires

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention/protection n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Bris de glace

- Renonciation au droit de recours contre la clientèle
- Enseignes lumineuses
- Agencement intérieur des locaux : comptoir, rayonnage, miroirs fixes
- Inscriptions, décorations, gravures agrémentant la vitrine
- Vérandas
- Frais de pose et de dépose avec difficulté importante (échafaudage spécial...)
- Murs/rideaux (construction en verre)
- Marquises
- Panneaux solaires et/ou photovoltaïques
- Aquariums et viviers
- Grèves, émeutes, manifestations populaires, actes de terrorisme, attentats

DOMMAGES FINANCIERS

(≈ 23,5 % de la note globale)

Perte d'exploitation

Des points sont accordés en fonction de la durée d'indemnisation avec un maximum de points pour une durée d'indemnisation de 24 mois et un minimum pour une durée d'indemnisation de 12 mois.

Des points sont accordés si les extensions suivantes sont couvertes :

- Vol
- Vandalisme
- Bris de glace
- Bris de machine
- Accident et maladie de l'assuré
- Dommages informatiques
- Carence du fournisseur
- Impossibilité d'accès aux locaux

Perte de la valeur vénale

Si la perte partielle est également couverte, des points sont accordés.

DOMMAGES AUX TIERS

(≈ 28 % de la note globale)

Responsabilité civile professionnelle

Des points sont accordés si les dommages suivants sont couverts :

- Atteinte accidentelle à l'environnement
- Intoxication alimentaire
- Faute inexcusable de l'employeur
- Faute intentionnelle d'un préposé
- Défaillance du sous-traitant
- Accident de trajet
- Accident de mission
- Frais de dépose ou de repose
- Frais de retrait

Nous effectuons des simulations pour noter les plafonds d'indemnisation des garanties suivantes :

- RC occupations des locaux – Gestion des risques locatifs
- RC exploitation – Dommages aux biens confiés
- RC professionnelle – Intoxication alimentaire

La note Dommages aux tiers est une moyenne des notes Plafond d'indemnisation et Risques garantis.

AUTRES GARANTIES

(≈ 2,25 % de la note globale)

Des points sont accordés si les garanties suivantes sont couvertes :

- Garantie individuelle accident (Décès/PTIA)
- Surcroît d'activité
- Foire, salon et marché
- Protection juridique
- Garanties spécifiques (Bris des machines, Couverture du matériel informatique portable, Marchandises conservées au froid, Marchandises et matériels transportés)

INDEMNISATION

(≈ 19 % de la note globale)

Nous effectuons des simulations d'indemnisation pour :

- La destruction totale ou assimilée d'un local d'une valeur de 300 000 € avec une vétusté de 20 % et de 30 %.
- La destruction totale ou assimilée suite au bris accidentel d'un bien informatique (ordinateur) avec contrat de maintenance dont la valeur de remplacement est de 2 000 €.

Les simulations sont effectuées sur la base de l'indemnisation proposée en inclusion et en option sur la formule pour l'immobilier, et en tenant compte de l'éventuelle présence d'une option valeur à neuf pour le bien informatique.

Les montants d'indemnisation obtenus sont ensuite positionnés sur le marché. Plus les montants d'indemnisation sont importants, plus les notes sont élevées.

La note globale Indemnisation est une moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues pour chaque simulation avec un coefficient plus important pour la simulation associée à l'immobilier.

ASSISTANCE

(≈ 2,25 % de la note globale)

Des points sont accordés si les prestations suivantes sont proposées :

Assistance aux personnes :

- Aide psychologique;
- Retour d'urgence;
- Transfert ou garde d'enfants.

Assistance aux biens :

- Transfert du mobilier et du stock*;
- Transmission des messages urgents;
- Gardiennage des locaux*;
- Dépannage d'urgence;
- Nettoyage du local;
- Avance de fonds**;
- Service de télésurveillance;
- Mise à disposition d'un véhicule utilitaire**;
- Recherche d'un local suite à sinistre*.

* Prestation bénéficiant d'un coefficient 2 dans le calcul de la note globale Assistance.

** Prestation bénéficiant d'un coefficient 3 dans le calcul de la note globale Assistance.

TARIFS

(≈ 1,5 % de la note globale)

Six simulations tarifaires ont été demandées aux divers acteurs du marché avec comme caractéristiques globales : franchise générale d'environ 289,68 € (soit 0,3 fois l'indice FFB) et la couverture des risques Incendie, Dégâts des eaux, Vol/Vandalisme, Bris de glace, Perte d'exploitation, Perte de la valeur vénale et Responsabilité civile.

- **Simulation 1 :** Un boulanger-pâtissier propriétaire de son local, travaillant avec son conjoint à Paris 18ème réalisant un chiffre d'affaires de 190 000 € avec une marge brute de 71,1 %. La surface du local commercial est de 120 m² et il y a 4 salariés. Montant des existences réelles : 260 000 €. *Prestations complémentaires : Four du boulanger (Âge pour VAN et plafond d'indemnisation).*
- **Simulation 2 :** Un pharmacien, locataire de son local à Lille réalisant un chiffre d'affaires de 1283368 € avec une marge brute de 29 %. La surface du local est de 160 m² avec 50 m² de réserve et il y a 8 salariés. Montant des existences réelles : 200 000 €. *Prestations complémentaires : Assurance des factures, Bordereaux de tiers payants (couverture et plafond d'indemnisation).*
- **Simulation 3 :** Un épicier de produits bio, locataire de son local se situant à Marseille réalisant un chiffre d'affaires de 247788 € avec une marge brute de 25 %. La surface du local est de 110 m² et il y a un salarié. Montant des existences réelles : 150 000 €. *Prestations complémentaires : Armoire réfrigérée (couverture et plafond d'indemnisation).*
- **Simulation 4 :** Un chirurgien-dentiste, propriétaire de son cabinet situé à Chambéry réalisant un chiffre d'affaires de 340 000 € avec une marge brute de 30 %. La surface du

cabinet médical est de 56 m² et il y a un salarié. Montant des existences réelles : 120 000 €.

Prestations complémentaires : Fauteuil du dentiste (Âge pour VAN et plafond d'indemnisation).

- **Simulation 5** : Un commerçant, propriétaire d'un bar-restaurant dans un local de 110 m² à Nanterre réalisant un chiffre d'affaires de 135 000 € avec une marge brute de 68 %, 6 salariés. Montant des existences réelles : 40 000 €. *Prestations complémentaires : Chambre froide (couverture et plafond d'indemnisation).*

- **Simulation 6** : Une société SSI, locataire de son local avec 3 salariés, située à Grenoble, réalisant un chiffre d'affaires de 350 000 €. La surface des bureaux est de 50 m². Montant des existences réelles : 7 000 €.

Prestations complémentaires : Carence fournisseur d'accès internet (couverture et plafond d'indemnisation).

Pour chaque simulation, le tarif proposé par l'acteur est positionné sur le marché. Plus le tarif est réduit, plus la note est élevée. Nous positionnons également le montant de la franchise retenue dans la simulation pour mieux apprécier le tarif proposé ; la note des prestations complémentaires est dotée d'un coef.1.

La note globale Tarif est une moyenne des 3 notes obtenues sur chaque simulation (à noter que nos simulations sont parfois hors cible pour certains contrats, la simulation concernée n'est alors pas prise en compte dans la note globale).

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

MMA PRO -PME - MMA
ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE (Offre 2021) - CREDIT AGRICOLE
MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE (2021) - LCL
ABEILLE MULTIRISQUE PRO - ABEILLE ASSURANCES
ALLIANZ PROFIL PRO - ALLIANZ IARD
MAAF MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE - MAAF ASSURANCES
ALLIANZ ACTIF PRO - ALLIANZ IARD
100 % PRO - GENERALI
Plus Simple.fr - MRP Commerce - PLUS SIMPLE.FR
ASSUR-BP MULTIRISQUE PRO - BANQUE POPULAIRE
AREAS MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE - AREAS
SWISSLIFE MULTI PRO - SWISSLIFE
MULTI PRO CIC (2022) - CIC
MULTI PRO CREDIT MUTUEL (2022) - CREDIT MUTUEL
ALLIANZ PROFIL PRO PHARMA - ALLIANZ IARD
MULTIRISQUE PRO THELEM 2023 - THELEM